

t.311 Indonésie - OP/ng

Berne, le 27 septembre 1972

Note au DossierCoopération technique avec l'Indonésie

La Coopération technique avec l'Indonésie est relativement récente. Au début (1962/65) l'intervention de la Suisse, qui venait du reste de créer son propre service de la coopération technique (1961) doté de moyens modestes, s'est limitée à l'octroi de quelques bourses de formation en Suisse (géodésie, photogramétrie) et à l'organisation de missions d'experts de courte durée en Indonésie (séminaires hôteliers notamment). Par la suite, elle a consisté à cofinancer des projets de formation professionnelle réalisés par des organisations privées suisses d'aide en développement engagées depuis longtemps dans ce secteur en Indonésie et qui bénéficiaient de l'appui des autorités.

Il faut relever que la période d'histoire agitée que connaissait alors l'Indonésie n'était pas précisément favorable à l'établissement de liens plus étroits dans le domaine de la coopération technique et que l'attention et les énergies étaient polarisées par des problèmes plus immédiats.

L'assainissement progressif de la situation tant sur le plan politique qu'économique à partir de 1965, l'application d'une politique de développement réaliste et mesuré, l'attitude coopérative et ouverte en matière de politique extérieure, la situation de besoin du pays et la nécessité dans laquelle il était de faire appel à l'assistance étrangère pour surmonter ses énormes problèmes, de même que les bons résultats obtenus lors



des premières expériences ont créé les conditions propices à une intensification de la coopération directe entre les deux pays. C'est ainsi que l'Indonésie est devenue, en l'espace de quelques années un centre de gravité de la Coopération technique suisse. Les contributions suisses sont certes encore modestes si on les compare aux apports de certains autres pays. Elles sont relativement importantes par contre si on les mesure aux moyens totaux à disposition. L'aspect qualitatif de l'aide est un élément à ne pas négliger dans toute appréciation. Jusqu'ici, l'aide au développement à l'Indonésie a pris essentiellement la forme de coopération technique et s'est opérée dans sa quasi totalité sous forme de dons.

La place qu'occupe l'Indonésie dans la Coopération technique suisse s'explique notamment, indépendamment de certains aspects plus politiques évoqués précédemment, par la faiblesse du revenu national par tête et les efforts tentés pour assurer une meilleure redistribution et un meilleur équilibre régional, l'énormité des problèmes à résoudre dans les domaines de l'emploi, de la santé, de la formation, de l'alimentation, de la démographie, des communications, et les perspectives de parvenir à un décollage véritable de l'économie à moyen terme grâce aux mineures ressources naturelles que recèlent le pays et pour autant que les efforts actuels soient poursuivis et intensifiés.

Ce n'est qu'à partir de 1970 que le programme de coopération technique avec l'Indonésie a pris de l'ampleur avec les actions menées dans le domaine de la santé (Laboratoire Central de la Santé Publique à Djakarta, aide associée avec l'UNICEF dans le domaine de la santé) et de l'agriculture (Projet d'irrigation et de vulgarisation agricole à Maros [South Sulawesi]) Il s'est élargi en 1971 et 1972 par la préparation d'un projet de formation professionnelle dans le domaine hôtelier, qui est sur le point d'entrer dans sa phase de réalisation, et la continuation d'actions antérieures dans le secteur de la formation professionnelle (Ecole de mécanique de Solo (Java), Ecole du bois de Semarang (Java) et Mandomai (Kalimantan)).

- 3 -

La planification du programme global de coopération technique pour la période 1972/74 prévoit un accroissement notable de nos engagements en Indonésie.

Une série d'études préliminaires sont en cours, notamment dans les domaines de la formation professionnelle (création d'écoles de formations professionnelles à Bandung et à Makassar) et de la Santé (nouveau projet d'aide associée avec l'UNICEF) avec le concours d'organismes privés suisses d'aide au développement (Swiss contact, Helvetas).

Par suite de la multiplication des projets de coopération technique, la Suisse et l'Indonésie ont signé le 21 janvier 1971 un accord-cadre de coopération technique qui vient d'être ratifié. Il fixe les modalités générales de la collaboration entre les deux pays et est destiné à faciliter les relations entre les deux pays dans le domaine de la coopération technique. La Suisse entend développer à l'avenir pour autant que la situation le permette des projets bilatéraux avec l'Indonésie, pour exclure les autres formes de financement déjà appliquées jusqu'ici et qui ont fait leur preuve (aide associée ou parallèle avec les organisations internationales, cofinancement de projets d'organisations privées suisses d'aide au développement).

L'agriculture, la santé, la formation professionnelle, le tourisme et l'hôtellerie qui constituent autant de secteurs prioritaires du développement de l'Indonésie continueront d'absorber ces prochaines années la plus grande part des moyens mis à disposition. Une attention spéciale sera portée à la coordination de l'aide et à son ajustement avec les véritables priorités placées par le gouvernement.

Les contributions suisses pour la période comprise entre 1961 et 1973 se sont élevées à plus de Fr. 11 millions (dont plus



de R s. 8 millions d'aide publique). Il est à noter que la coopération technique avec l'Indonésie n'a réellement démarré qu'en 1969/70. Les engagements projetés pour la période comprise entre juillet 1972 et décembre 1974 sont estimés à R s. 8 millions environ.